

GUIDE DÉCHÈTERIE



Ablon-sur-Seine
Arcueil
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Fresnes
L'Haÿ-les-Roses
Orly
Rungis
Thiais
Villeneuve-le-Roi

**POUR TOUTES INFORMATIONS
SUR LES DÉCHÈTERIES**

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES DE LA RIVED



Déchèterie de Fresnes/Chevilly-Larue

Zone Cerisaie Nord
Rue du Stade
94550 Chevilly-Larue

Déchèterie de Choisy-le-Roi

133, avenue d'Alfortville
94600 Choisy-le-Roi

Déchèterie de Villeneuve-le-Roi

ZAC des Vœux Saint-Georges
Rue des Vœux Saint-Georges
94290 Villeneuve-le-Roi

1

0 805 017 026

Service gratuit
+ prix appel

2

www.rived.fr

LES HORAIRES D'OUVERTURE

* L'accès est possible
jusqu'à 10 minutes
avant la fermeture du
site.

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Fresnes/ Chevilly-Larue	14h00 à 19h00* <i>fermée mardi</i>	9h30 à 13h00*	9h30 à 13h00*
Choisy-le-Roi	14h00 à 19h00* <i>fermée mercredi</i>	et	
Villeneuve-le-Roi	14h00 à 19h00* <i>fermée jeudi</i>	14h00 à 19h00*	

Fermeture des déchèteries :

- Les déchèteries sont fermées les jours fériés.
- La fermeture est anticipée à 17h00 les 24 et 31 décembre (ou à 11h00 si c'est un dimanche).

CONDITIONS D'ACCÈS

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES EST UN SERVICE PUBLIC, GRATUIT POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA RIVED.

L'accès aux déchèteries s'effectue avec un badge nominatif qui doit être présenté à l'agent à chaque passage, accompagné d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule. Les déchèteries sont interdites aux professionnels.

POUR OBTENIR VOTRE BADGE

Il vous suffit, lors de votre première visite en déchèterie, de présenter une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

LES VÉHICULES SUIVANTS SONT INTERDITS :

- Hauteur supérieure à 2,5 m
- Poids en charge supérieur à 3,5 tonnes
- Véhicule d'entreprise (logo, carte grise, ...)
- Véhicule à plateau, à hayon ou avec benne basculante



**RETROUVEZ
AU DOS LES
DÉCHETS
AUTORISÉS
ET REFUSÉS**

LA BONNE CONDUITE LORS DE VOTRE VISITE

VOICI QUELQUES CONSEILS ET RÈGLES À RESPECTER LORS DE VOTRE VISITE :

- Préparer votre venue, **séparer vos déchets par catégorie** avant de les charger dans votre véhicule
- **Rester courtois** envers l'agent de déchèterie et les autres usagers
- À chaque passage : **présenter votre badge nominatif**, accompagné de votre **pièce d'identité** et de la **carte grise** du véhicule
- **Respecter les consignes** données par l'agent de déchèterie
- **Laisser le site propre** après votre passage

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

- La récupération est interdite.
- Il est interdit de monter sur les garde-corps et dans les remorques et camionnettes pour vider vos déchets.
- Vos enfants et les animaux doivent rester dans votre véhicule.

L'agent de déchèterie a pour rôle de vous accueillir, vous conseiller et vous orienter vers les bennes et les conteneurs appropriés. Il est aussi chargé de contrôler l'accès et de veiller à la sécurité des usagers et du site.

Toute personne se présentant sur les déchèteries est tenue de respecter le règlement intérieur consultable sur le site www.rived.fr et affiché en déchèterie.

LES DÉCHETS AUTORISÉS*



LES DÉCHETS ACCEPTÉS SANS LIMITE DE PASSAGE EN RESPECTANT LES CONSIGNES :

- Cartons vidés et pliés
- Ferraille
- Mobilier
- Textiles, linges de maison, chaussures en sac de 30 l maximum
- Couettes et oreillers
- Lampes/néons
- Piles
- Cartouches d'encre
- Gros électroménager
- Petits appareils électriques
- Écrans

LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LA LIMITE DE 15 PASSAGES ANNUELS SELON DES QUANTITÉS LIMITÉES POUR CHAQUE PASSAGE :

- Gravats en sacs à vider dans la benne (2 m³)
- Plâtre en sacs (2 m³)
- Déchets verts en sacs à vider dans la benne (2 m³)
- Bois (2 m³)
- Polystyrène (2 m³)
- Huiles moteur (10 l)
- Huiles alimentaires (5 l)
- Batteries (3 unités)
- Pneus déjantés (4 unités / an)
- Déchets dangereux (1 m³) : colles, mastic, peintures, liquide de refroidissement, pesticides, radiographies... dans des emballages fermés et identifiés.

*Liste non exhaustive, peut évoluer selon la réglementation et les nouvelles filières de recyclage.



LES DÉCHETS REFUSÉS

LES DÉCHETS SUIVANTS SONT REFUSÉS :

- Ordures ménagères
- Pots, bocaux et bouteilles en verre
- Papiers
- Médicaments
- Déchets d'activités de soin à risque infectieux
- Déchets explosifs ou radioactifs
- Bouteilles de gaz
- Amiante
- Extincteurs



LE RÉEMPLOI PENSEZ-Y !

Certains de vos objets peuvent être réutilisés et bénéficier d'une seconde vie.
Pensez à les déposer au point Réemploi de votre déchèterie ou dans l'une des ressourceries du territoire.

Les ressourceries proches de chez vous :

Ressourcerie de la RIVED

43 rue du Docteur Calmette prolongée-94310 Orly
www.association-approche.com.fr

Ressourcerie L'Ecume des Choses

70 avenue Franklin Roosevelt-94550 Chevilly-Larue
www.lecumedeschoses.org

Ressourcerie La Mine

74 avenue de la Convention - 94110 Arcueil
www.ressourcerie-la-mine.com

**+ d'informations
sur www.rived.fr
ou en déchèterie.**

